

EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

ÉLÉMENTS « STATISTIQUE »

En 2010, la gestion et l'exploitation des équipements aquatiques intercommunaux ont été confiées au groupe S-PASS dont le contrat a été renouvelé courant de l'année 2015 pour une durée restant à courir jusqu'au 31 décembre 2022.

La Communauté de Communes ayant constaté d'une part, des défaillances du délégataire dans l'exécution du contrat et, d'autre part, que ce dernier devait faire face à des conflits sociaux récurrents portant atteinte à la continuité du service public, le maintien des relations contractuelles s'est trouvé compromis.

Les parties se sont alors rapprochées afin de régler de manière amiable leur différend et constatant l'impossibilité de poursuivre leurs relations contractuelles, ont convenu d'une fin anticipée au 31 octobre 2019.

Au regard de l'urgence de la situation et afin d'assurer une continuité du service public, il a été décidé de conclure une convention provisoire de gestion avec prise d'effet en date du 1^{er} novembre 2019 et ce jusqu'au 19 décembre 2020 avec la Société RECREA, dans le respect des dispositions 3^o de l'article R.3121-6 du Code de la commande publique.

FRÉQUENTATION

ANNÉE	2016	2017	2018	2019
PISCINE	183 140	169 332	164 598	163 212
BIEN-ÊTRE	60 078	52 135	44 695	45 201
SCOLAIRES	22 947	21 499	21 706	22 050
CLUB	27 181	25 343	27 797	27 802
PLEIN-AIR	29 340	20 174	30 725	25 779
	322 686	288 483	289 521	284 044

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA CCPO À LA SNC L'O

